



**Election des conseillers municipaux  
et communautaires de mars 2014**

## Sommaire

- **Dates des élections municipales et communautaires**
- **Présentation de l'évolution du cadre réglementaire**
- **L'organisation du scrutin**

## Dates des élections municipales et communautaires



**L'élection des conseillers municipaux  
et communautaires aura lieu les dimanches  
23 et 30 mars 2014.**

**Le décret de convocation des électeurs a été  
adressé à chaque mairie pour affichage.**

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



**Des modifications majeures ont été apportées par la loi du 17 mai 2013**

### **Les 4 grandes évolutions sont :**

- **l'abaissement du seuil du scrutin de liste aux communes de 1000 habitants et plus**
- **le couplage de l'élection conseillers municipaux et de celle des conseillers communautaires dans les communes de 1000 habitants et +**
- **le dépôt obligatoire de toutes les candidatures**
- **la suppression des sections électorales dans les communes de moins de 20 000 habitants**

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Abaissement du seuil du scrutin de liste aux communes de 1000 habitants et plus :

- Communes de moins de 1000 habitants :

Maintien du scrutin majoritaire à 2 tours

- Communes de 1000 habitants et plus :

Le scrutin de liste à 2 tours réservé jusqu'à présent aux communes de 3500 habitants et + est étendu à toutes les communes de 1000 habitants et +.

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Abaissement du seuil du scrutin de liste aux communes de 1000 habitants et plus :

Le nombre de communes de l'Yonne concernées par le scrutin de liste

	Arrondissement d'Auxerre	Arrondissement d'Avallon	Arrondissement de Sens	Total
<b>Communes de 1000 habitants et plus*</b>	<b>36</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>67</b>

\* Ces données seront consolidées à partir des éléments fournis par l'Insee au 1er janvier 2014

Source : INSEE

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Abaissement du seuil du scrutin de liste aux communes de 1000 habitants et plus :

Le nombre de communes de l'arrondissement d'Auxerre concernées par le scrutin de liste

#### Communes déjà concernées en 2008 :

Auxerre – Joigny – Migennes – Saint Florentin - Monéteau

#### Les communes nouvellement concernées en 2014 :

Aillant-sur-Tholon / Appoigny / Augy / Bléneau / Briennon-sur-Armançon / Cézy  
Chablis / Champignelles / Champs-sur-Yonne / Charbuy / Charmoy / Charny / Cheny  
Chevannes / Diges / Fleury-la-Vallée / Gurgy / Héry / Laroche-Saint-Cydroine  
Ligny-le-Châtel / Lindry / Perrigny / Pourrain / Saint-Bris-le-Vineux  
Saint-Fargeau / Saint-Georges-sur-Baulche / Seignelay / Toucy / Venoy / Vergigny  
Vermenton

La liste de ces communes a été établie à partir des chiffres de l'INSEE (Population municipale au 1er janvier 2013). Elle peut évoluer en fonction des chiffres authentifiés au 1er janvier 2014.

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Abaissement du seuil du scrutin de liste aux communes de 1000 habitants et plus :

Les communes de l'Yonne de l'arrondissement d'Avallon concernées par le scrutin de liste

### Les communes déjà concernées en 2008 :

Avallon / Tonnerre

### Les communes nouvellement concernées en 2014 :

Flogny-la-Chapelle / Joux-la-Ville / Tanlay /

La liste de ces communes a été établie à partir des chiffres de l'INSEE (Population municipale au 1er janvier 2013). Elle peut évoluer en fonction des chiffres authentifiés au 1er janvier 2014.



## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Abaissement du seuil du scrutin de liste aux communes de 1000 habitants et plus :

Le nombre de communes de l'arrondissement de Sens concernées par le scrutin de liste

#### Les communes déjà concernées en 2008 :

Sens / Villeneuve sur Yonne / Paron

#### Les communes nouvellement concernées en 2014 :

Champigny / Chéroy / Courlon-sur-Yonne / Égriselles-le-Bocage / Gron  
Maillot / Malay-le-Grand / Michery / Nailly / Pont-sur-Yonne / Rosoy  
Saint-Clément / Saint-Julien-du-Sault / Saint-Martin-du-Tertre / Saint-Valérien  
Sergines / Soucy / Thorigny-sur-Oreuse / Véron / Villeblevin /  
Villeneuve-la-Guyard / Villeneuve-l'Archevêque / Vinneuf

La liste de ces communes a été établie à partir des chiffres de l'INSEE (Population municipale au 1er janvier 2013). Elle peut évoluer en fonction des chiffres authentifiés au 1er janvier 2014.

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Couplage élection conseillers municipaux / conseillers communautaires dans les communes de 1000 habitants et + :

- **Dans les communes de 1000 habitants et + les électeurs éliront en même temps leurs représentants au conseil municipal et au sein du conseil de la structure intercommunale à laquelle la commune est rattachée.**

**Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal après l'élection du Maire et des adjoints.**

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Dépôt obligatoire de toutes les candidatures :

**Jusqu'alors applicable aux communes de 3500 habitants et +, l'obligation du dépôt de candidature est étendu à toutes les communes quelle que soit leur taille.**

**Seules les personnes dont la candidature aura été enregistrée en préfecture ou en sous-préfecture pourront être élues.**

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales dans les communes de moins de 20 000 habitants :

- A compter de mars 2014, les sections électorales dans les communes de moins de 20 000 habitants sont supprimées, y compris lorsque ces sections correspondent à des communes associées.
- **Les communes ne formeront qu'une seule et même circonscription électorale.**
- L'existence des communes associées n'est pas remise en cause. Elles conservent leurs prérogatives autres que le sectionnement (maire délégué, mairie annexe).

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales :

#### Les communes concernées dans l'arrondissement d'Auxerre :

**Brienon/Armançon / Chablis / Champignelles /  
Lucy/Cure / Monéteau / Ouanne / St Bris le Vineux /  
St Cyr les Colons / St Fargeau / St Florentin / Treigny /  
Vergigny / Villiers St Benoît**

Sont signalées en gras, les communes disposant de sections électorales correspondant à des communes associées.

**Les bureaux de vote des anciennes sections électorales sont maintenus pour les scrutins de 2014.**

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales :

#### Les communes concernées dans l'arrondissement d'Avallon :

**Ancy-le-Franc / Etaules / Magny / Molosmes  
Tanlay / Vézelay**

Sont signalées en gras, les communes disposant de sections électorales correspondant à des communes associées.

**Les bureaux de vote des anciennes sections électorales sont maintenus pour les scrutins de 2014.**

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales :

### Les communes concernées dans l'arrondissement de Sens :

**Arces-Dilo / Thorigny-sur-Oreuse**

Sont signalées en gras, les communes disposant de sections électorales correspondant à des communes associées.

**Les bureaux de vote des anciennes sections électorales sont maintenus pour les scrutins de 2014.**

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales : Exemple de Monéteau (pop > 1000 hab)

#### **2008**

2 sections (Monéteau + Sougères/Sinotte)

27 conseillers municipaux à élire

Vote par section : section de Monéteau : 24, section de Sougères / Sinotte : 3

#### **2014**

1 circonscription électorale unique (Monéteau)

27 conseillers municipaux à élire

Vote pour une liste générale concernant l'ensemble de la commune



## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales :

Exemple de Tanlay (pop > 1000 hab)

#### **2008**

3 sections (Tanlay + Commissey + St Vinnemer)

15 conseillers municipaux à élire

Vote par section : section de Tanlay : 8, section de Commissey : 3 et section de St Vinnemer : 4

#### **2014**

1 circonscription électorale unique (Tanlay)

15 conseillers municipaux à élire

Vote pour une liste générale concernant l'ensemble de la commune

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales :

Exemple de Thorigny-sur-Oreuse (pop > 1000 hab)

#### **2008**

3 sections électorales (Thorigny + Fleurigny + St Martin)

19 conseillers municipaux à élire

Vote par section : section de Thorigny : 9, section de Fleurigny : 5 et section de St Martin : 5

#### **2014**

1 circonscription électorale unique (Thorigny/Oreuse)

19 conseillers municipaux à élire

Vote pour une liste générale concernant l'ensemble de la commune

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales :

Exemple de Lucy-sur-Cure (pop < 1000 hab)

#### **2008**

2 sections électorales (Lucy-sur-Cure + Essert)

11 conseillers municipaux à élire

Vote par section : section de Lucy-sur-Cure : 8 et section d'Essert : 3

#### **2014**

1 circonscription électorale unique (Lucy-sur-Cure)

11 conseillers municipaux à élire

Vote pour élire le conseil municipal dans son ensemble

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales : Exemple de Vezelay (pop < 1000 hab)

#### **2008**

2 sections électorales (Le Bourg + Les Bois de la Madeleine / des Brades et des Triez)

11 conseillers municipaux à élire

Vote par section : section du Bourg : 9 et section Les Bois de la Madeleine / des Brades et des Triez : 2

#### **2014**

1 circonscription électorale unique (Vezelay)

11 conseillers municipaux à élire

Vote pour élire le conseil municipal dans son ensemble

## Présentation de l'évolution du cadre réglementaire



### Suppression des sections électorales : Exemple de Arces-Dilo (pop < 1000 hab)

#### **2008**

2 sections électorales (Arces + Dilo)

15 conseillers municipaux à élire

Vote par section : section d'Arces : 13

et section de Dilo : 2

#### **2014**

1 circonscription électorale unique (Arces-Dilo )

15 conseillers municipaux à élire

Vote pour élire le conseil municipal dans son ensemble

# L'organisation du scrutin



- **Le corps électoral**
- **La déclaration de candidature**

# L'organisation du scrutin



## Le corps électoral :

Qui pourra participer au scrutin de mars 2014 ?

- Les citoyens français ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales générales ou complémentaires.
- Le vote par procuration sera reconduit.
- Obligation de présentation d'une pièce d'identité à l'appui de la carte de la carte électorale pour pouvoir voter.

**Les travaux de révision des listes électorales sont en cours depuis le 1er septembre dernier et prendront fin au plus tard le 9 janvier 2014.**

**La clôture des listes interviendra le 28 février 2014. Elles devront être envoyées à la Préfecture de manière dématérialisée.**

## L'organisation du scrutin



### La déclaration de candidature (1er tour) : Dates et lieu

**Dates envisagées** : 3 semaines, du 13 février au 6 mars 2014 (18h00). Les dates seront confirmées par arrêté préfectoral.

**Lieu** : en Préfecture ou en sous-préfecture.



## L'organisation du scrutin



### La déclaration de candidature (2ème tour) : Dates, lieu et candidats concernés

**Dates** : A partir du lundi 24 mars 2014 et jusqu'au mardi 25 mars 2014, à 18h00.

**Lieu** : en Préfecture ou en sous-préfecture.

- dans les communes de 1000 habitants et + : les listes ayant obtenu au 1er tour au moins 10 % des suffrages exprimés.
- dans les communes de moins de 1000 habitants : les candidats non élus au 1er tour sont automatiquement candidats au 2ème tour (aucun retrait possible). De nouvelles candidatures ne sont possibles pour le 2ème tour qu'en cas d'insuffisance de candidatures au 1er tour.

## L'organisation du scrutin



### La déclaration de candidature (2ème tour) : Dates, lieu et candidats concernés

#### ▪ Communes de moins de 1000 habitants :

Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de candidats qui se sont présentés au 1er tour	Possibilité de présenter des candidats au second tour
7	9	NON
11	8	OUI
15	15	NON

# L'organisation du scrutin



## La déclaration de candidature : Les conditions à réunir pour être candidat

- Avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le 22 mars 2014 à minuit ;
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- justifier d'une attache avec la commune où le candidat se présente, c'est-à-dire :
  - **soit** avoir la qualité d'électeur de la commune où l'on se présente (c'est-à-dire être inscrit sur la liste électorale de cette commune) ;
  - **soit** être inscrit au rôle d'une des contributions directes de cette commune au 1er janvier 2014 ou justifier devoir y être inscrit à cette date.

## L'organisation du scrutin



### La déclaration de candidature : La forme des candidatures

- **Dans les communes de moins de 1000 habitants :**

Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée. En cas de candidatures groupées : pas de parité obligatoire.

- **Dans les communes de 1000 habitants et plus :**

Les candidat(e)s doivent se présenter obligatoirement sur des listes complètes et paritaires.

# L'organisation du scrutin



## La déclaration de candidature : Les pièces à fournir

### Communes de moins de 1000 habitants

- Un imprimé de déclaration de candidature dûment complété par chaque candidat ;
- Justificatif(s) concernant l'attache avec la commune ;
- Il n'est pas prévu d'imprimé de candidature groupée. Par contre, il sera possible d'effectuer un dépôt unique par un mandataire commun.

# L'organisation du scrutin



## La déclaration de candidature : Les pièces à fournir

### Communes de 1000 habitants et plus :

- Un imprimé de déclaration de candidature dûment complété par chaque membre de la liste ;
- Justificatif(s) concernant l'attache avec la commune pour chaque membre de la liste ;
- Un formulaire rempli par le responsable de liste ;
- La liste des candidats au conseil municipal dans l'ordre de présentation ;
- La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, dans l'ordre de présentation.

## L'organisation du scrutin



### La déclaration de candidature :

Constitution des groupes et des listes de candidat(e)s pour l'élection municipale

**Comment connaître le nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal de ma commune ?**

Ce nombre est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales et se base sur la population municipale de la commune authentifiée au 1er janvier de l'année de l'élection.

# L'organisation du scrutin



## La déclaration de candidature :

Comment connaître le nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal de ma commune ?

COMMUNES	NOMBRE DES MEMBRES du conseil municipal
De moins de 100 habitants	7
De 100 à 499 habitants	11
De 500 à 1 499 habitants	15
De 1 500 à 2 499 habitants	19
De 2 500 à 3 499 habitants	23
De 3 500 à 4 999 habitants	27
De 5 000 à 9 999 habitants	29
De 10 000 à 19 999 habitants	33
De 20 000 à 29 999 habitants	35
De 30 000 à 39 999 habitants	39

Source : Article L2121-2 du CGCT modifié par la loi du 17 mai 2013



## L'organisation du scrutin



### Déclaration de candidature :

Composition de la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire :

**Comment connaître le nombre de sièges de conseillers communautaire à pourvoir dans ma commune ?**

Ce nombre est fixé par arrêté préfectoral dans le cadre du nouveau schéma départemental de l'intercommunalité.

# L'organisation du scrutin



## Déclaration de candidature :

Composition de la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire :

Communauté de communes du Seignelois

Nom de la commune	Nombre de conseillers Communautaires à élire les 23 et 30 mars 2014	Nombre de conseillers à désigner dans l'ordre du tableau du Conseil municipal
Beaumont		<b>2</b>
Bellechaume		<b>1</b>
Brienon / Armançon	<b>7</b>	
Champlost		<b>2</b>
Chemilly / Yonne		<b>3</b>
Esnon		<b>1</b>
Hauterive		<b>1</b>
Héry	<b>4</b>	
Mercy		<b>1</b>
Mont-Saint Sulpice		<b>2</b>



# L'organisation du scrutin



## Déclaration de candidature :

### Composition de la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire :

Communauté de communes du pays chablisien

Nom de la commune	Nombre de conseillers Communautaires à élire les 23 et 30 mars 2014	Nombre de conseillers à désigner dans l'ordre du tableau du Conseil municipal
Aigremont		<b>1</b>
Beine		<b>2</b>
Béru		<b>1</b>
Carisey		<b>1</b>
Chablis	<b>9</b>	
Chemilly / Serein		<b>1</b>
Chichée		<b>1</b>
Courgis		<b>1</b>
Fleys		<b>1</b>
Fontenay près Chablis		<b>1</b>

# L'organisation du scrutin



## Déclaration de candidature :

### Composition de la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire :

Communauté de communes du pays chablisien

Nom de la commune	Nombre de conseillers Communautaires à élire les 23 et 30 mars 2014	Nombre de conseillers à désigner dans l'ordre du tableau du Conseil municipal
La Chapelle Vaupelteigne		<b>1</b>
Lichères près Aigremont		<b>1</b>
Lignorelles		<b>1</b>
Ligny le Châtel	<b>5</b>	
Maligny		<b>3</b>
Méré		<b>1</b>
Nitry		<b>1</b>
Poilly / Serein		<b>1</b>
Pontigny		<b>2</b>
Préhy		<b>1</b>

# L'organisation du scrutin



## Déclaration de candidature :

Composition de la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire :

Communauté de communes du pays chablisien

Nom de la commune	Nombre de conseillers Communautaires à élire les 23 et 30 mars 2014	Nombre de conseillers à désigner dans l'ordre du tableau du Conseil municipal
Rouvray		<b>1</b>
Saint Cyr les Colons		<b>1</b>
Varennes		<b>1</b>
Venouse		<b>1</b>
Villy		<b>1</b>

# L'organisation du scrutin



## Déclaration de candidature :

Composition de la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire :

Communauté de communes du Villeneuvien

Nom de la commune	Nombre de conseillers Communautaires à élire les 23 et 30 mars 2014	Nombre de conseillers à désigner dans l'ordre du tableau du Conseil municipal
Armeau		2
Chaumot		2
Dixmont		2
Étigny		2
Les Bordes		2
Passy		2
Piffonds		2
Rousson		2
Véron	3	
Villeneuve-sur-Yonne	6	

## L'organisation du scrutin



### Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

#### ▪ Cas de la candidature isolée :

Jeanne Yonne

Format : paysage.

Dimension : 105 x 148 mm  
lorsqu'il comporte de 1 à 4  
noms

Le bulletin est recevable en l'état



## L'organisation du scrutin



### Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

#### ▪ Cas de la candidature isolée :

~~Jeanne Yonne~~

Paul Sinotte

Aucun suffrage ne sera compté en faveur de Jeanne Yonne.

Un suffrage peut être décompté pour Paul Sinotte si sa candidature a été enregistrée par les services de l'Etat

# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
  - Etienne Vrin
  - Sylvie Baulche
  - Henri Cure
- Dominique Brumance
  - Julien Genotte
  - Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau

Format : paysage.

Dimension : 148 x 210 mm  
lorsqu'il comporte plus de 5  
noms

Le bulletin est valable. Il  
sera décompté un suffrage  
pour les 11 premiers noms.

# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

- ~~Jeanne Yonne~~
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- ~~Christine Ravillon~~
- ~~Etienne Vrin~~
- Sylvie Baulche
- Henri Cure
- Dominique Brumance
- Julien Genotte
- Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau

Le bulletin est valable. Il sera décompté un suffrage pour les 11 candidats non rayés.

## L'organisation du scrutin



### Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

#### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

Jeanne Yonne

Paul Tholon

Céline Serein

Pierre Sinotte

Suzanne Loing

André Armançon

Christine Ravillon

Etienne Vrin

Sylvie Baulche

Henri Cure

Dominique Brumance

Julien Genotte

Cyrielle Créanton

Jean-Yves Péruseau

Le bulletin sera considéré comme nul. 14 noms figurent sur le bulletin et il n'est pas possible de déterminer l'ordre de présentation / de lecture

# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

Jeanne Yonne <b>1</b>	Paul Tholon <b>2</b>	Céline Serein <b>3</b>	Pierre Sinotte <b>4</b>	Suzanne Loing <b>5</b>
André Armançon <b>6</b>	Christine Ravillon <b>7</b>	Etienne Vrin <b>8</b>	Sylvie Baulche <b>9</b>	Henri Cure <b>10</b>
Dominique Brumance <b>11</b>	Julien Genotte	Cyrielle Créanton	Jean-Yves Péruseau	

Sens de lecture ligne par ligne, de gauche à droite ?



# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

Jeanne Yonne <b>1</b>	Paul Tholon <b>2</b>	Céline Serein <b>3</b>	Pierre Sinotte <b>4</b>	Suzanne Loing <b>5</b>
André Armançon <b>6</b>	Christine Ravillon <b>7</b>	Etienne Vrin <b>8</b>	Sylvie Baulche <b>9</b>	Henri Cure <b>10</b>
Dominique Brumance <b>11</b>	Julien Genotte	Cyrielle Créanton	Jean-Yves Péruseau	

Sens de lecture ligne par ligne, de gauche à droite ?



# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

Jeanne Yonne <b>1</b>	Paul Tholon <b>4</b>	Céline Serein <b>7</b>	Pierre Sinotte <b>10</b>	Suzanne Loing
André Armançon <b>2</b>	Christine Ravillon <b>5</b>	Etienne Vrin <b>8</b>	Sylvie Baulche <b>11</b>	Henri Cure
Dominique Brumance <b>3</b>	Julien Genotte <b>6</b>	Cyrielle Créanton <b>9</b>	Jean-Yves Péruseau	



Sens de lecture colonne par colonne, de haut en bas ?

## L'organisation du scrutin



### Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

#### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

Jeanne Yonne	Paul Tholon	<del>Céline Serein</del>	Pierre Sinotte	Suzanne Loing
<del>André Armançon</del>	Christine Ravillon	Etienne Vrin	Sylvie Baulche	<del>Henri Cure</del>
Dominique Brumance	Julien Genotte	Cyrielle Créanton	Jean-Yves Péruseau	

Le bulletin sera considéré recevable. Les 11 suffrages à compter sont identifiables



# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas d'un groupement de 14 candidatures :

1 Jeanne Yonne	2 Paul <u>Tholon</u>	3 Céline Serein	4 Pierre <u>Sinotte</u>	5 Suzanne Loing
6 André <u>Armançon</u>	7 Christine <u>Ravillon</u>	8 Etienne <u>Vrin</u>	9 Sylvie <u>Baulche</u>	10 Henri Cure
11 Dominique <u>Brumance</u>	12 Julien <u>Genotte</u>	13 Cyrielle <u>Créanton</u>	14 Jean-Yves <u>Péruseau</u>	

Le bulletin est valable. Toutefois, un suffrage sera décompté aux 11 premiers noms.

## L'organisation du scrutin



### Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

#### ▪ Cas d'un groupement de 8 candidatures :

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
- Etienne Vrin

Le bulletin est valable. Un suffrage sera décompté aux 8 candidats.

# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas de la présence de 2 bulletins dans une enveloppe de scrutin :

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
- Etienne Vrin

Bulletins avec 8 noms

- Julien Genotte
- Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau

Bulletins avec 3 noms

Les suffrages peuvent être décomptés pour chacun des bulletins car le total des candidats ne dépasse pas le nombre des sièges à pourvoir.

# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas de la présence de 2 bulletins dans une enveloppe de scrutin :

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
- Etienne Vrin

Bulletins avec 8 noms

- Dominique Brumance
  - Julien Genotte
- Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau

Bulletins avec 4 noms

Le vote est nul car il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir et il n'est pas possible de connaître les 11 personnes pour lequel un vote doit être décompté.

# L'organisation du scrutin



## Exemples de bulletins pour les communes de moins de 1000 habitants :

Exemple pour une commune de 300 habitants devant élire 11 conseillers municipaux :

### ▪ Cas de la présence de 2 bulletins dans une enveloppe de scrutin :

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- ~~Suzanne~~ Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
- Etienne Vrin

Bulletins avec 8 noms dont 1 rayé

- Dominique Brumance
- Julien Genotte
- Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau

Bulletins avec 4 noms

Les suffrages peuvent être décomptés pour chacun des candidats non rayés car le total des candidats ne dépasse pas le nombre des sièges à pourvoir.

# L'organisation du scrutin



**Exemple de bulletin de vote d'une liste pour une commune de 1200 habitants devant élire 15 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires :**

## Liste « Icaunaeville 2014 »

### Liste des candidats au conseil municipal

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
- Etienne Vrin
- Sylvie Baulche
- Henri Cure
- Dominique Brumance
- Julien Genotte
- Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau
- Fabienne du Bief

Format : paysage

Dimension :

148 x 210 mm pour les bulletins comportant jusqu'à 31 noms  
210 x 297 mm pour les bulletins comportant plus de 31 noms

# L'organisation du scrutin



Exemple de bulletin de vote d'une liste pour une commune de 1200 habitants devant élire 15 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires :

## Liste « Icaunaeville 2014 »

Liste des candidats au conseil municipal

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
- Etienne Vrin
- Sylvie Baulche
- Henri Cure
- Dominique Brumance
- Julien Genotte
- Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau
- Fabienne du Bief

Liste complète et paritaire

# L'organisation du scrutin



Exemple de bulletin de vote d'une liste pour une commune de 1200 habitants devant élire 15 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires :

## Liste « Icaunaeville 2014 »

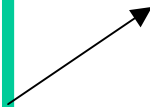
### Liste des candidats au conseil municipal

- Jeanne Yonne
- Paul Tholon
- Céline Serein
- Pierre Sinotte
- Suzanne Loing
- André Armançon
- Christine Ravillon
- Etienne Vrin
- Sylvie Baulche
- Henri Cure
- Dominique Brumance
- Julien Genotte
- Cyrielle Créanton
- Jean-Yves Péruseau
- Fabienne du Bief

### Liste des candidats au conseil communautaire

- Jeanne Serein
- Paul Tholon
- Céline Serein

Liste complète et paritaire

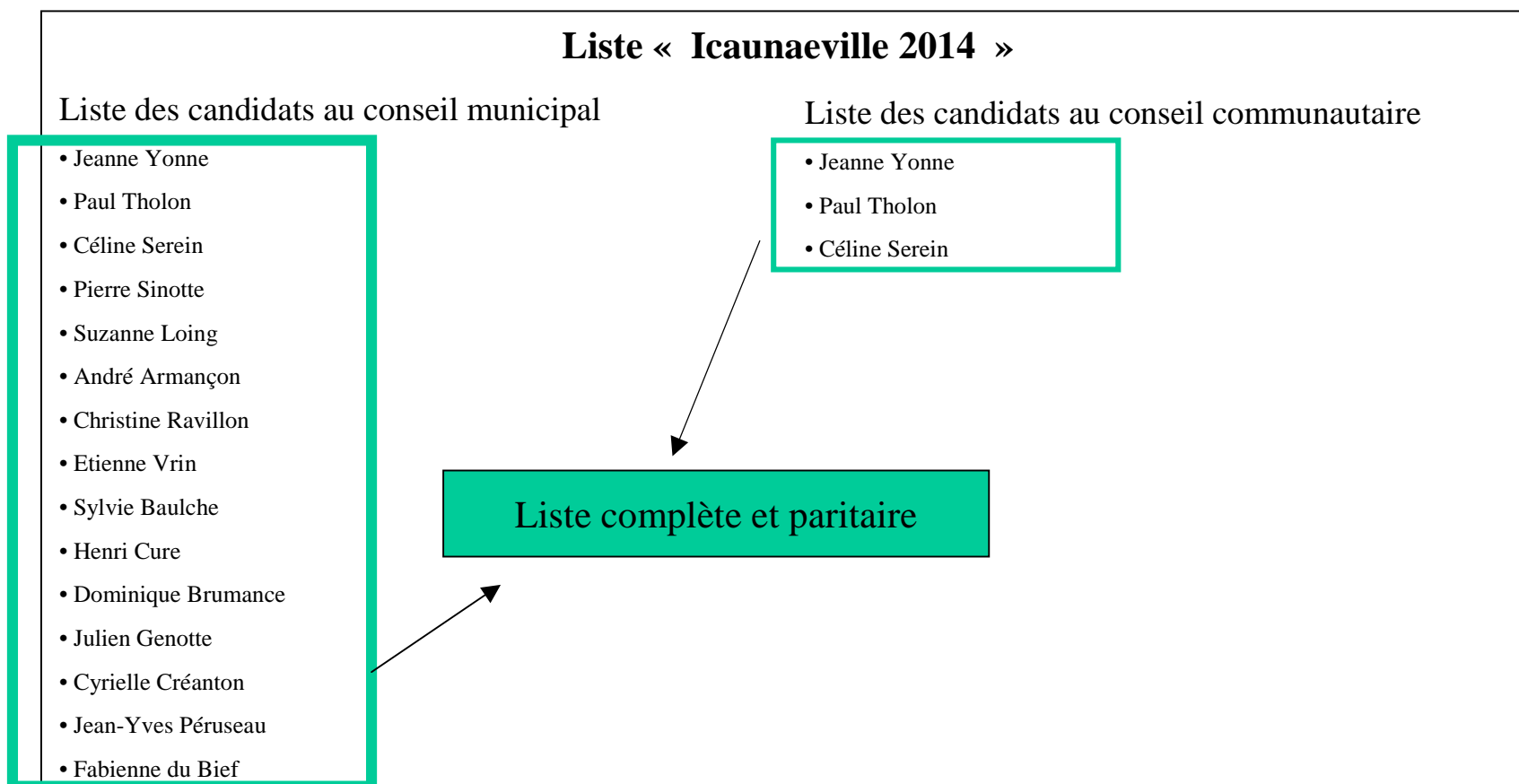




# L'organisation du scrutin



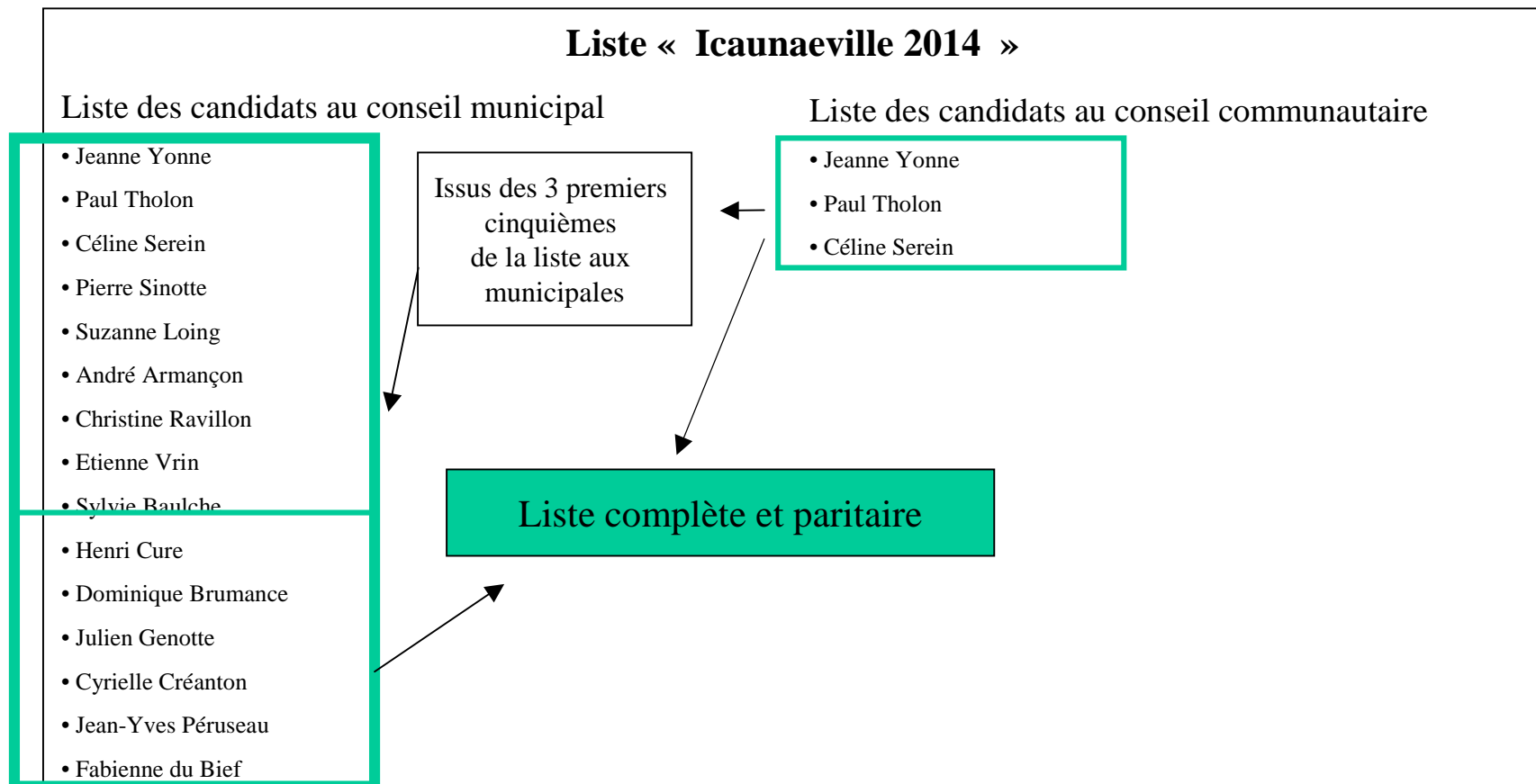
Exemple de bulletin de vote d'une liste pour une commune de 1200 habitants devant élire 15 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires :



# L'organisation du scrutin



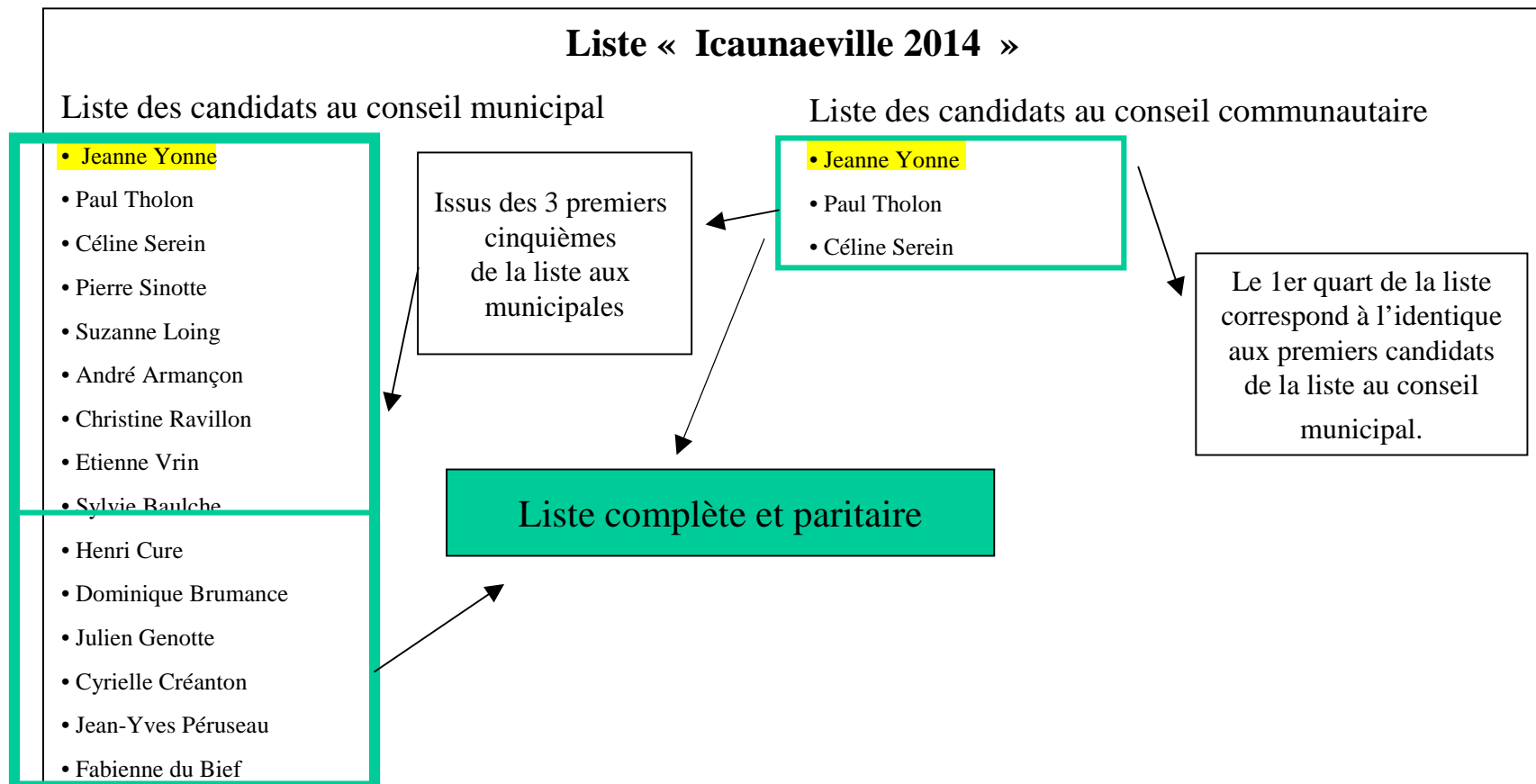
Exemple de bulletin de vote d'une liste pour une commune de 1200 habitants devant élire 15 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires :



# L'organisation du scrutin



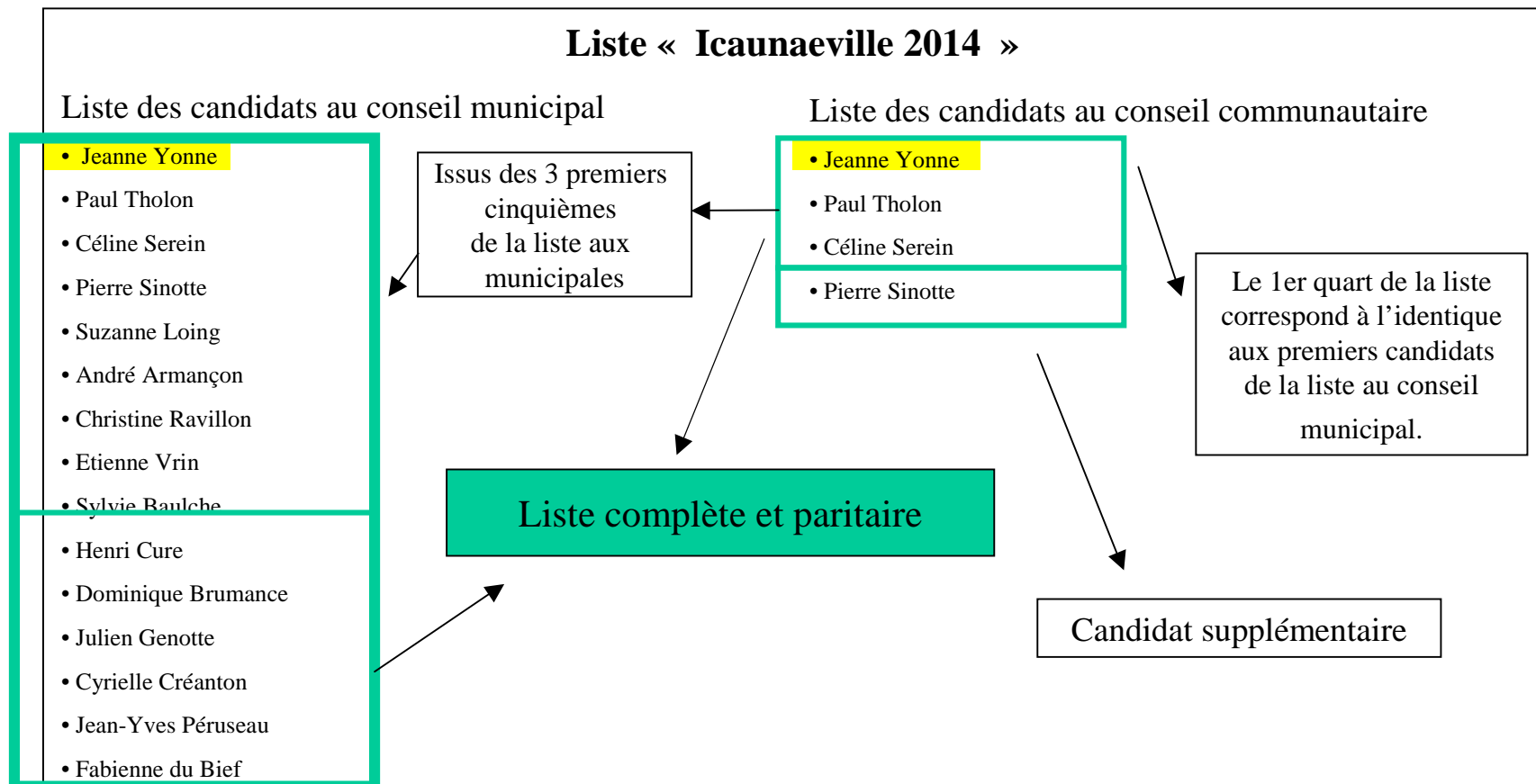
Exemple de bulletin de vote d'une liste pour une commune de 1200 habitants devant élire 15 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires :



# L'organisation du scrutin



Exemple de bulletin de vote d'une liste pour une commune de 1200 habitants devant élire 15 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires :



## L'organisation du scrutin



### La déclaration de candidature : Diffusion et affichage de la liste des candidats :

- **Communes de moins de 1000 habitants :**

La liste des candidats, communiquée par la Préfecture, devra être affichée dans chaque bureau de vote de la commune.

Pas de tirage au sort pour l'ordre de présentation

## L'organisation du scrutin



**Déclaration de candidature :**  
Diffusion et affichage de la liste des  
candidats

▪ **Communes de 1000 habitants et plus :**

L'ordre des listes fera l'objet d'un tirage au sort et sera communiqué aux communes par la Préfecture.



Merci de votre attention.

## La Préfecture de l'Yonne reste à votre service



### Vos contacts en Préfecture :

**Sylvie DELVIGNE (03 86 72 78 85)**

**Sébastien CASTAN (03 86 72 78 82)**

**Sabine IMBERT (03 86 72 78 87)**

### Vos contacts en sous-préfecture :

**Avallon : Benoît BYRSKI (03 86 34 92 02)**

**Sens : Pascale CORNU (03 86 83 95 36)**

**Une foire aux questions ainsi que les mémentos à l'usage des candidats sont consultables sur le site de la Préfecture :**

**[http:// www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)**

**Dossier « Elections » accessible depuis la page d'accueil**



## L'organisation du scrutin



### **Les outils à votre disposition pour les communes de 1000 habitants et +**

- Un simulateur est disponible sur le site de la Préfecture de l'Yonne. Il permet de vérifier le bon ordre de présentation des candidats.
- Une calculatrice permettant de connaître la répartition des sièges est également téléchargeable sur le site de la Préfecture de l'Yonne.

**Connectez-vous sur le site :  
[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)**

## Récapitulatif

	<b>Communes &lt; 1000 Hab</b>	<b>Communes entre 1000 et 3499 hab</b>	<b>Communes de 3500 hab et +</b>
<b>Principales nouveautés</b>	Dépôt obligatoire de toutes les candidatures – Pas d'obligation de parité – pièce d'identité à présenter pour voter – Désignation des conseillers communautaires dans l'Ordre du tableau du Conseil Municipal.	Dépôt obligatoire de listes de candidats complètes et paritaires comprenant les candidats aux sièges de conseillers municipaux et communautaires - pièce d'identité à présenter pour voter. Suppression du panachage. Les bulletins ne doivent pas comporter de mentions manuscrites ou être manuscrits.	Dépôt obligatoire de listes de candidats complètes et paritaires comprenant les candidats aux sièges de conseillers municipaux et communautaires